

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 4 mars, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers
municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PERDRIX (donne pouvoir à Mme GUEHL)

Secrétaire de séance :

Mme CHAPRON

DB2021-29 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DU BUDGET COMMUNE

Monsieur le maire laisse la parole à Madame Dahinden, **désignée présidente à l'unanimité par le conseil**, pour qu'elle expose les comptes administratifs 2020 du budget commune. Les comptes administratifs du budget commune sont les suivants :

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 BUDGET COMMUNE

	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultats 2020	Reprise / exercice antérieur	Départ Budget 2021
Fonctionnement	266 479.11	325 479.89	59 000.78	304 174.74	363 175.32
Investissement	71 003.96	161 571.28	90 567.32	- 96 788.19	- 6 220..87
TOTAL	337 483.07	487 051.17	149 568.10	207 386.55	356 954.65

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le conseil municipal procède au vote.

Les comptes administratifs 2020 du budget commune sont approuvés à l'unanimité par les membres du conseil.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER


